



COMMUNE D'AX-LES-THERMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

Le présent procès-verbal comporte 3 pages.

Le conseil d'administration, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 22 mars 2024, sous la présidence de Madame Valérie ADEMA, vice-présidente.

Le nombre de membres en exercice est de 9.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie CONSTANS MARTIN, Dina DIAZ, Marie-Claude FAUVET, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mr Bernard DEFFARGES a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mr Dominique FOURCADE a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mme Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2023
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
5. QUESTIONS DIVERSES

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2023



Madame la vice-présidente donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 novembre 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil d'administration,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion a été normalement assurée,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie ADEMA afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique FOURCADE,

Président du CCAS, suite à l'approbation du compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

Le compte administratif du CCAS fait apparaître les chiffres suivants :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 4 731,21 €

Dépenses : 9 043,00 €

Soit un déficit de 4 311,79 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
7 478,85 €	- 4 311,79 €	3 167,06 €

2) AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame Valérie ADEMA propose l'affectation ci-dessus sur le BP 2024 du CCAS :

➤ Excédent de fonctionnement : 3 167,06 €

Adopté à l'unanimité

4 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la vice-présidente présente au conseil d'administration le Budget Primitif 2024 du CCAS qui se compose comme suit :

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 302 €	8 134,94 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	3 167,06 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 302 €	11 302 €

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 40.

La vice-présidente du CCAS
Valérie ADEMA



La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS-MARTIN

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 04/12/2024



ID : 009-210900320-20241114-CCAS2024_11_1-DE